ACTION CŒUR DE VILLE PRIME À L'IMPLANTATION DE NOUVEAUX COMMERÇANTS



PIÈCES JUSTIFICATIVES

- Le formulaire de demande complété et signé par l'Office du commerce
- Dossier de présentation de l'entreprise ainsi que du projet commercial détaillant le concept commercial dont les innovations intégrées au concept (développement durable, communication...), le nom de l'enseigne, les visuels... comprenant a minima le business plan
- Attestation sur l'honneur garantissant le maintien de la destination du commerce sur une période de 2 ans
- Pièce d'identité ou titre de séjour en cours de validité du porteur de projet
- Trois dernières quittances de loyer signées par le propriétaire (pour les multiinvestisseurs)
- Copie du contrat de bail signé
- Copie du rachat du fonds de commerce, le cas échéant
- Devis des investissements de moins de 3 mois
- Plan de financement de l'opération dans sa globalité couvrant 3 années
- Extrait d'immatriculation au Répertoire des Métiers ou au Registre du Commerce et des Sociétés datant de moins de 3 mois
- Attestation permettant de vérifier la régularité fiscale et sociale de l'entreprise (TVA, Impôts, URSSAF, RSI...)
- RIB
- **Disposer des autorisations administratives nécessaires à la réalisation de son projet** (déclaration préalable de travaux, permis de construire, autorisation d'occupation du domaine public...)
- Pour les activités de restauration, la convention ou contrat pour le traitement des déchets

